Appel à projets « Bien-être Animal - Soutien aux refuges»

Formulaire de candidature

Pour rappel

Dans un contexte sociétal offrant une place croissante aux animaux, la Déclaration de Politique régionale prévoit de garantir le respect du bien-être animal.

Dans ce cadre, les refuges agréés offrent un service essentiel à la société, par la prise en charge des animaux saisis, abandonnés, errants ou perdus, mais aussi en leur prodiguant les soins nécessaires au maintien de leur bien-être. Les refuges agréés contribuent également au replacement des animaux afin de leur permettre un nouveau départ dans des conditions favorables.

Les refuges étant des lieux d'accueil essentiels à l'hébergement et au soin des animaux saisis par les autorités publiques, il est important que ceux-ci soient suffisants pour permettre aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires en faveur du bien-être animal et sans risquer de manquer de place pour le nombre et les espèces animales concernées.

Tenant compte des éléments ci-dessus, la Ministre en charge du Bien-être animal Céline Tellier a décidé de lancer un appel à projets pour soutenir les refuges avec les objectifs suivants :

- Création ou amélioration d'infrastructures et/ou achat de matériel permettant l'accueil de NAC (rongeurs, oiseaux, reptiles) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- 2. Création ou amélioration d'infrastructures et/ou achat de matériel permettant l'accueil d'animaux agricoles (équidés, bovins, ovins, caprins, porcins) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- 3. Création ou amélioration d'infrastructures et/ou achat de matériel permettant l'accueil d'animaux de compagnie (chiens et chats) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- 4. Réalisation de travaux pour faire des économies d'énergie (panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiment, etc).

Les dépenses éligibles portent principalement sur les frais d'infrastructures et d'équipement. Un montant de maximum 10% de la totalité de la subvention peut être utilisé en frais de fonctionnement lié au salaire, pour permettre le lancement et la mise en place des nouvelles infrastructures et/ou équipement.

Calendrier

- Juillet 2023 : lancement de l'appel à projet

- 15 septembre 2023 : date limite de rentrer des candidatures

- Fin 2023 : analyse et sélection des projets

Comment remplir ce dossier de candidature?

Ce dossier de candidature se divise en trois parties :

- 1. Informations sur le demandeur
- 2. Informations sur le projet
- 3. Une évaluation de budget

Le présent formulaire prévoit des cases dans lesquelles vous êtes invités à donner une série d'informations. Nous vous demandons de ne pas dépasser le calibre de ces cases.

Le formulaire demande en outre la production d'une série de documents. Nous vous demandons de classer ces documents annexes en vous référant à la numérotation des chapitres.

I. Identification du demandeur et renseignements administratifs

Nom du refuge demandeur :
Numéro d'agrément :
Numéro BCE :
Présentation historique du refuge (environ 10 lignes) :

Adresse du refuge :
Capacité d'accueil :
Chiens:
Chats:
Rongeurs:
Reptiles :
Equidés :
Bovins :
Ovins et caprins :
Porcs:
Autres (précisez) :
Nombre d'animaux hébergés à la date de la demande :
Chiens:
Chats:
Rongeurs:
Reptiles :
Equidés :
Bovins :
Ovins et caprins :
Porcs :
Autres (précisez) :
Nombre d'animaux adoptés via le refuge au cours des 12 derniers mois :
Chiens:
Chats:
Rongeurs:
Reptiles :
Equidés :
Bovins :
Ovins et caprins :
Porcs :
Autres (préciser) :

Personne de contact :
Nom et Prénom :
Tél :
Mail:
Délégué à la gestion journalière ou responsable dûment habilité à signer les accords financiers :
Nom et Prénom :
Tel:
Mail:
Adresse (si différente du siège social) :
Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur :
Ouvert au nom de :
II. Identification du projet

Type d'objectif poursuivi (plusieurs choix possibles) :

Titre du projet :

Adresse du refuge :

- o Aménagement d'infrastructures permettant l'accueil de NAC (rongeurs, oiseaux, reptiles) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- Achat de matériel (cages, vivariums, ...) permettant l'accueil de NAC dans des conditions respectant les normes minimales pour la détention des animaux.
- Aménagement d'infrastructures permettant l'accueil d'animaux agricoles (chevaux, bovins, Ovins, caprins, porcs) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- Achat de matériel (cornadis, râtelier, ...) permettant l'accueil d'animaux agricoles dans des conditions respectant les normes minimales pour la détention des animaux.
- Aménagement d'infrastructures permettant l'accueil d'animaux de compagnie (chiens et chats) en respectant les normes minimales pour leur détention.
- Achat de matériel (cages, ...) permettant l'accueil d'animaux de compagnie dans des conditions respectant les normes minimales pour la détention des animaux.
- Réalisation de travaux en vue de faire des économies d'énergie (panneaux photovoltaïques, isolation, etc).

A joindre (en annexe): des photos et/ou un plan du site qui fera l'objet d'aménagements

Description du projet		
Quel est l'objectif du projet ?		
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	
Quelles sont les étapes envisa	gées pour atteindre les objectifs ? Décrivez-les.	

els types d'animaux sont principalement visés par le projet ? Combien d'animaux en bénéficieront-ils ?				

Poste Par exemple: travaux d'infrastructure, matériaux, Pour les frais de fonctionnement (salaire), le montant ne peut dépasser 10% de la totalité de la subvention.	Budget	Fonds propres ajoutés à la subvention (Si >20.000€ alors min. 20% de budget total).

Quel(s) autre(s) subside(s) avez-vous sollicité(s) pour ce projet-ci?

Merci de joindre:

- En ce qui concerne les travaux d'aménagement, pour lesquels la demande de subvention dépasse 10.000€: deux devis globalisé (si entreprise générale) ou par poste (si différents entrepreneurs), réalisés par un entrepreneur enregistré à la BCE;
- En ce qui concerne l'achat de matériel : la comparaison de deux offres de produits.

La part du budget demandé tiendra compte des critères prévus dans l'appel à projets, de la capacité d'accueil du refuge, de l'état actuel de ses équipements et de l'ambition de son projet. Le budget accordé sera de maximum 50.000€ et pourra aller jusque 80% dans le cas de subvention > 20.000€. Les frais de fonctionnement ne peuvent dépasser 10% de la totalité de la subvention.

Période durant laquelle le projet devrait se dérouler : du au

Modalités d'envoi du présent formulaire

Le formulaire n'est recevable que s'il est dûment complété et accompagné de ses annexes.

Il est remis à la Direction de la Qualité et du Bien-être Animal pour le 15 septembre 2023 au plus tard :

- <u>Soit</u> en version papier (Secrétariat de la Direction de la Qualité et du Bien-être animal, Chaussée de Louvain 14, Bât. Pl. (2ème étage), 5000 - Namur
- <u>Soit</u> par voie électronique subventions.bienetreanimal@spw.wallonie.be